

Programme de reconnaissance des années de service

FAQ



Quand débutera le programme de reconnaissance des années de service?

Cette année, le programme de reconnaissance des années de service commencera en janvier. Les commissaires recevront des renseignements concernant le programme par courriel à partir du début janvier et les membres admissibles recevront des courriels pour sélectionner leur cadeau au début février, ce qui marquera le début officiel du PRAS 2014.

Le programme de reconnaissance des années de service est-il le même qu'avant?

Le PRAS est semblable à l'ancien programme, mais il a toutefois subi quelques changements tels que l'ajout des membres actifs ayant de 1 an à 5 ans de service et le choix d'un cadeau autre que l'épinglette. Le PRAS nous donne la chance de remercier plus de bénévoles pour leur bon travail.

Pourquoi avons-nous seulement ajouté les bénévoles ayant de 1 an à 5 ans de service?

À l'heure actuelle, près de 60 % de nos bénévoles comptent 5 ans ou moins de service et plus de 75 % comptent moins de 10 années de service. Le programme de reconnaissance en place visait à reconnaître le travail des bénévoles ayant cumulé au moins 10 années de service. Le programme de reconnaissance des années de service permettra de reconnaître le travail de la majorité de nos bénévoles qui ne sont pas admissibles au programme actuel. Cette nouvelle initiative tient compte de la moyenne du nombre d'années de service de nos bénévoles et nous permet de renforcer et de renouveler les liens qui les unissent à Scouts Canada. À long terme, nous élargirons sûrement la portée du programme de reconnaissance des années de service pour inclure les bénévoles comptant plus de 10 ans de service.

J'ai terminé ma 5e année de bénévolat l'an dernier et je n'ai reçu aucune marque de reconnaissance. Puis-je encore recevoir les prix du programme de reconnaissance des années de service?

Si vous avez terminé votre 5e année de service avec Scouts Canada avant l'année 2013-2014 et que vous n'avez reçu aucune marque de reconnaissance, vous êtes toujours admissible à recevoir une épinglette soulignant vos 5 années de service, ainsi qu'un parchemin signé du commissaire du conseil. Si c'est le cas, demandez à votre commissaire de groupe de communiquer avec le bureau du conseil pour que vous soit remise votre trousse de reconnaissance.

Que faire si nous n'avons pas de commissaire de groupe?

Pour les groupes qui n'ont pas de commissaire désigné, le commissaire de secteur ou son délégué assume le rôle de commissaire immédiat. Chaque année, nous travaillons avec les conseils pour nous assurer qu'un membre actif est désigné comme personneressource dans chaque groupe.

Que faire si un nouveau bénévole s'est joint à notre groupe en milieu d'année et que sa présélection n'est pas complétée avant que la liste ne soit tirée de myscouts.ca?

Seuls les bénévoles « actifs » à la mijanvier (lorsque la liste des membres admissibles sera tirée de myscouts.ca) seront retenus pour le programme de reconnaissance. Les commissaires de groupe devraient s'assurer tout au long de l'année que les dossiers de tous nos membres sont à jour et exacts.

Notre groupe a mis en place son propre programme de reconnaissance pour ses bénévoles. Devons-nous le changer?

Le nouveau programme pourra bonifier vos activités de reconnaissance actuelles; il ne sera pas nécessaire de changer quoi que ce soit, mais vous disposerez d'un moyen de plus pour souligner le travail de vos bénévoles. Scouts Canada a toujours fait la promotion de la reconnaissance des bénévoles. Bon nombre de nos groupes organisent des rencontres de fin d'année pour leur famille scout, lors desquelles les bénévoles reçoivent une marque de reconnaissance. Nous vous demandons de continuer à souligner le bon travail des bénévoles de votre groupe.

Les groupes pourront-ils encore se procurer des épinglettes d'années de service?

Oui, les épinglettes d'années de service de 1 à 5 ans seront toujours en vente à la boutique scout (link to scout shop) et les groupes pourront continuer à les utiliser dans le cadre de leurs propres programmes de reconnaissance.

Comment un bénévole qui n'a pas accès à une adresse courriel ni à un ordinateur pourra-t-il être informé de son admissibilité et choisir son cadeau?

La plupart de nos nouveaux bénévoles ont accès à une adresse courriel et à un ordinateur. Sinon, il est très probable qu'un autre bénévole du groupe ait accès à un ordinateur et à Internet. Les registraires de groupe devraient vérifier auprès de tous les bénévoles que leur adresse courriel dans myscouts.ca est à jour. Si un bénévole n'est pas en mesure ou ne sélectionne pas de cadeaux, le choix sera fait pour lui et le cadeau sera envoyé à son commissaire.

Avec qui puis-je communiquer si je pense être admissible au programme de reconnaissance des années de service, mais que je n'ai rien reçu?

Communiquez avec votre commissaire de groupe si vous croyez que certaines de vos années de service ou toutes vos années de service n'ont pas été comptabilisées. Votre commissaire de groupe peut vérifier si l'information contenue dans myscouts.ca est à jour. Si tous les renseignements dans myscouts.ca sont à jour et qu'il s'agit d'une erreur attribuable à un problème technique, veuillez communiquer avec le centre d'assistance à helpcentre@scouts.ca.

Quels seront les cadeaux offerts aux bénévoles?

Les bénévoles ayant cumulé de 1 à 4 ans de service pourront choisir parmi des articles comme une clé USB, étui imperméable pour téléphone intelligent ou appareil photo ou un haut-parleur pour iPhone. Les bénévoles ayant cumulé 5 ans de service pourront choisir parmi des articles comme un petit sac à dos, une serviette de plage ou un carnet en cuir. Tous ces articles porteront le logo de Scouts Canada.

Comment un commissaire de groupe ou de secteur peut-il corriger les inexactitudes signalées par nos bénévoles?

Le commissaire de groupe ou de secteur devra travailler avec le registraire de groupe ou de secteur pour corriger les renseignements inexacts contenus dans myscouts.ca. Dans certains cas, le registraire devra peut-être faire appel à un employé du conseil pour apporter des corrections aux nombres d'années de service antérieures au sein d'autres secteurs ou conseils. Les corrections doivent être apportées dans Myscouts durant la période indiquée aux commissaires. Une fois que nous mettons la liste à jour dans le système, la liste des membres admissibles est prête.

Que faire si le commissaire de groupe reçoit les mauvais articles ou le mauvais nombre d'articles sélectionnés?

S'il y a une erreur dans le nombre ou le type d'articles reçus, veuillez communiquer avec le centre d'assistance à helpcentre@scouts.ca.

Comment faire pour présenter les récompenses d'une manière significative aux bénévoles?

Remettez aux bénévoles leur cadeau de reconnaissance en présence de leurs pairs et dites quelques mots à propos de chacune des personnes méritantes. Partez du modèle AIR pour vous aider à articuler vos idées. Dans ce modèle, le A signifie « action ». Parlez d'abord d'une action accomplie par le bénévole qui est digne de mention et que vous aimeriez voir accomplie par d'autres. Le I signifie « impact ». Quel impact a eu l'action accomplie par le bénévole? Et finalement, le R signifie « réaction ». C'est à ce moment que vous demandez à la personne de continuer dans la même voie pour optimiser et soutenir l'impact. Vous n'avez qu'à dire de trois à cinq courtes phrases pour livrer un message personnalisé en guise de remerciement au bénévole pour ses années de service.

Qu'arrivera-t-il si mes années de service ne sont pas consécutives? J'ai dû m'absenter pendant un certain temps pour faire des études ou m'occuper de choses personnelles.

Nos paramètres de recherche pour établir la liste des bénévoles admissibles tiendront compte des situations de ce genre. Si vous croyez que le nombre calculé est inexact, communiquez avec votre commissaire de groupe pour avoir de l'aide.

Mes années de service bénévole comme animateur d'activités ou animateur en formation sont-elles admissibles au programme de reconnaissance des années de service?

Toute année de service bénévole en tant qu'animateur en formation ou dans un autre rôle est admissible au programme de reconnaissance des années de service. Il peut arriver que les années de service pour ces postes ne figurent pas dans les résultats de notre recherche dans myscouts.ca. Si vous remarquez qu'un bénévole ne figure pas sur votre liste pour cette raison, veuillez écrire au centre d'assistance à helpcentre@scouts.ca pour demander qu'un courriel soit envoyé à cette personne.

En tant que commissaire de groupe, de combien de bénévoles dois-je souligner le travail et où vais-je trouver le temps de le faire?

Idéalement, un commissaire de groupe souligne le travail de chacun de ses bénévoles au moins trois fois par année. Tout le monde aime se faire remercier pour son bon travail, alors ne vous gênez surtout pas pour le faire! Pour le programme de reconnaissance des années de service, le commissaire de groupe peut être appelé à souligner le travail d'environ la moitié des bénévoles de son groupe chaque année, mais si vous organisez une rencontre de fin d'année en guise de remerciement, vous pouvez souligner les années de service de tous les bénévoles en même temps. Ce sera d'ailleurs encore plus spécial pour les bénévoles d'être honorés devant leurs pairs! N'oubliez pas toutefois les bénévoles qui ne sont pas admissibles au programme de reconnaissance des années de service; tous les bénévoles ont besoin de voir leur contribution reconnue au moins trois fois par année. La rétroaction et la reconnaissance sont un des piliers de l'efficacité du soutien aux bénévoles.

Ce nouveau programme remplace-t-il le programme actuel de récompense pour service exceptionnel rendu au mouvement scout?

Non, Scouts Canada continuera à récompenser les bénévoles pour leur service exceptionnel, en plus du programme de reconnaissance des années de service. Vous trouverez de l'information sur le programme de prix pour service exceptionnel au Merci ([Scouts.ca/merci](https://scouts.ca/merci)).

En tant que commissaire de groupe, comment puis-je changer l'adresse où les cadeaux sont envoyés?

Vous pouvez changer l'adresse postale pour l'envoi des cadeaux en écrivant au centre d'assistance à helpcentre@scouts.ca.

Que faire si je n'ai pas trouvé la réponse à ma question?

Communiquez avec le centre d'assistance à helpcentre@scouts.ca.